



Informations sur la directive 2003/109/ce

Par **kerchit**, le **21/04/2010** à **14:55**

Bonjour,

J'ai obtenu la résidence de longue durée en Espagne, je suis là-bas depuis plus de 5 années légalement. Je me trouve actuellement a Paris.

Est-ce que j'ai le droit de travailler en France ou dans un autre pays de l'Union Européenne selon la directive 2003/109/CE.

Merci.